

Secrétariat général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Service des affaires administratives, des finances
et de la communication

Bureau des examens et concours

Tél. : 23.96.40

Mél : denc.examensetconcours1d@gouv.nc

Affaire suivie par Marie BENEBIG
2025-DENC-54321

Nouméa, le 6 octobre 2025

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie
à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles
s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
maternelles et élémentaires
s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'autorité
pédagogique

Objet : candidature aux fonctions de maîtres formateurs pour l'année scolaire 2026.
Réf. : délibération modifiée n° 343 du 30 décembre 2002.

La campagne d'inscription est ouverte à compter de ce jour et jusqu'au **lundi 1^{er} décembre 2025**, 00h00 délai de rigueur.

Les instituteurs ou professeurs des écoles réunissant les conditions définies dans le texte cité en référence, souhaitant s'inscrire sur la liste des maîtres formateurs (MF) pour l'année scolaire 2026, sont invités à compléter dès à présent le formulaire en ligne en suivant ce lien : <https://demarches-simplifiees.gouv.nc/commencer/denc-mf-session-2026>

La condition requise est d'être titulaire d'un CAFIPEMF.

Les personnels retenus seront déchargés de classe une journée et demie par semaine. Durant ce temps, sous couvert de leur inspecteur de circonscription, ils exerceront les missions confiées par la DENC, notamment pour le suivi et l'accompagnement des enseignants suppléants et/ou titulaires. Ils pourront également participer à la formation initiale des étudiants et stagiaires des instituts de formation (IFMNC et INSPE) ainsi qu'à des actions de formation continue.

Les maîtres formateurs de la province Sud qui accueilleront un professeur des écoles stagiaire inscrit en M2 du master MEEF mention 1^{er} degré en responsabilité filée toute l'année seront en décharge les lundis (la journée) et les mardis (matin). Le mardi après-midi sera dédié au suivi du stagiaire en classe. Les stagiaires M2 seront affectés dans les classes des maîtres formateurs dès la rentrée, en observation et pour une période de tuilage (du 13 au 20 février 2026 et du 23 février au 10 mars 2026 les lundis et mardis). La pleine responsabilité débutera à compter du 16 mars 2026.

Je vous remercie de votre engagement au service de la formation initiale et continue.

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie,



Christelle VARNEY

Copie : IFMNC, INSPE, DERES, DEFIJ, DEPIL